

## PHASE PRINCIPALE D'AFFECTATION 2020 Fiche de vœux palier seconde

#### A COMPLÉTER PAR LES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ELEVE POUR UNE DEMANDE :

- ◆ d'affectation en première technologique
- d'affectation en première professionnelle
- de réorientation en seconde professionnelle, première année de CAP
- de maintien ou doublement exceptionnel en seconde générale et technologique

Pour une demande de PASSERELLE vers une première technologique ou une première professionnelle, compléter le dossier « Passerelle » à demander à l'établissement actuel de l'élève.

#### A remettre à l'établissement actuel de l'élève avant le lundi 8 juin 2020

			·			
40	NOM:	NOM: PRENOM:				
élève'	N° Identifiant national de l'élève (INE-RNIE) :					
ldentité de l'élève	F G DATE DE NAIS	SANCE :				
entit	ETABLISSEMENT ACTUEL DE L'ELEV	Έ:				
<u>0</u>	BOURSIER (année en cours) :	Oui Non				
	<u>1er responsable légal</u> :		2nd responsable légal :			
Х	NOM - PRENOM :		NOM - PRENOM :			
s léga	ADRESSE - CODE POSTAL - VILLE :		ADRESSE - CODE POSTAL - VILLE :			
Représentants légaux						
Rel	<b>2</b> :		<b>*</b> :			
	@:		@:			
	- nda , , , , , , , , , , , , ,	- nde				
	□ 2 <sup>nde</sup> générale et technologique ou spécifique	☐ 2 <sup>nde</sup> professionnelle Spécialité :				
			,			
<u>=</u>	□ 1 <sup>ère</sup> générale	□ 1 <sup>ère</sup> technologique	☐ 1 <sup>ère</sup> professionnelle			
ctue ve		Série :	Spécialité :			
Scolarité actuelle de l'élève	☐ Dispositif MLDS	□ PREPA Apprentissage (PREA V) □ DARFI				
Scola	□ Terminale CAP Spécialité :  ATTENTION Les élèves actuellement scolarisés en <u>Terminale CAP</u> peuvent candidater <u>uniquement</u> à une « PASSERELLE »					

 $Sur \ le \ site \ acad\'emique : \underline{www.ac-nantes.fr/\ rubriques \ «\ orientation-et-insertion\ »\ puis \ «\ demander\ une\ formation\ »}$ 

- \* Informations sur la procédure d'affectation 2020 et documents à télécharger
- Les MENTIONS LEGALES sur les obligations réglementaires en matière de droit et d'information aux familles sur la procédure d'affectation post-troisième et post- seconde



# Phase principale d'affectation 2020 Palier seconde

Saisie des vœux d'affectation par l'établissement actuel de l'élève : du lundi 25 mai au vendredi 12 juin - 12h

Affectation en fonction de :

**Démarches** 

#### Demande en PREMIERE TECHNOLOGIQUE dans un établissement public Education Nationale ou Agricole

Avant le lundi 8 juin 2020 : compléter la fiche de vœu (pages 1 et 3) et la remettre à l'établissement actuel de l'élève.	<ul> <li>la capacité d'accueil,</li> <li>si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places offertes, prise en compte des résultats scolaires (notes de l'année en cours).</li> </ul>			
Exceptions pour les formations suivantes: 1ère Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD), 1ère Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR), 1ère Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A)  > Se renseigner auprès de l'établissement actuel de l'élève sur les démarches à effectuer.				
<b>DEMANDE DE PASSERELLE</b> - <u>uniquement</u> pour les élèves issus de seconde ou de première professionnelle				
Au plus tard le lundi 25 mai 2020 : compléter le dossier "Passerelle vers une 1 <sup>ère</sup> technologique" et le remettre à l'établissement actuel de l'élève.  Affectation en fonction de :  la capacité d'accueil, l'avis du chef d'établissement d'origine, si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places offertes, prise				



#### Demande en PREMIERE PROFESSIONNELLE dans un établissement public Education nationale

compte des résultats scolaires (notes de l'année en cours).

Démarches	Affectation
Avant le lundi 8 juin 2020 : compléter la fiche de vœu (pages 1 et 3) et la remettre à l'établissement actuel de l'élève.	• Priorité aux élèves actuellement inscrits en seconde dans une spécialité de bac pro et qui formulent un vœu vers la même spécialité en première dans leur établissement actuel. <u>Attention</u> , pour les élèves inscrits en 2 <sup>nde</sup> pro. "Familles de métiers", 2 <sup>nde</sup> commune et 2 <sup>nde</sup> "Pôles métiers", l'affectation en première sur la spécialité demandée par l'élève dépendra de la capacité d'accueil offerte pour cette spécialité dans son établissement actuel.
	Pour l'élève souhaitant formuler des vœux hors de son établissement : se renseigner auprès de son établissement actuel pour connaître les modalités et être accompagné.      Sessionnelle « Métiers de la cécurité » pissi que les 1ères professionnelles du LP maritime.

Exceptions pour les formations suivantes : 1<sup>ere</sup> professionnelle « Métiers de la sécurité » ainsi que les 1<sup>eres</sup> professionnelles du LP maritime J. Cassard - Nantes > Les demandes devront être adressées directement à l'établissement souhaité.

#### **<u>DEMANDE DE PASSERELLE</u>** - (Education nationale et agricole) uniquement pour les situations suivantes :

- 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup> GT ou MLDS des niveaux correspondants vers une 1<sup>ère</sup> professionnelle
- 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup> professionnelle envisageant un changement de spécialité
- Terminale CAP vers une 1ère professionnelle

Au plus tard le lundi 25 mai 2020

compléter le dossier "Passerelle vers la 1<sup>ère</sup> professionnelle" et le remettre à l'établissement actuel de l'élève.

#### Affectation en fonction des :

- Places restées disponible après traitement des candidatures des montants de seconde professionnelle
- Résultats scolaires de l'élève (année en cours)
- Avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil



### Demande de réorientation ou doublement en seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première année de CAP

En établissement public : l'affectation dépend d'un barème établi selon des critères académiques.

Compléter la fiche de vœux (pages 1 et 3) et la remettre à l'établissement actuel de l'élève avant le lundi 8 juin 2020.

En établissement privé : chaque établissement organise son propre recrutement et définit ses propres critères.

Compléter la fiche de vœux (pages 1 et 3), la remettre à l'établissement actuel de l'élève avant le lundi 8 juin 2020 ET prendre contact directement avec l'établissement demandé.



#### Demande en première générale en établissement public

s'adresser à l'établissement actuel de l'élève pour les démarches à effectuer.



#### Pour toutes demandes en première vers un établissement privé

prendre contact directement avec l'établissement souhaité.

NOM: PRENOM: CLASSE:

#### **VOEUX D'AFFECTATION**

Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux maximum. 1 vœu d'affectation = 1 formation + 1 établissement

Formation demandée  Vœu(x) de 1 <sup>ère</sup> technologique : indiquer la série. Uniquement pour un vœu de 1 <sup>ère</sup> STL, préciser la spécialité.		<b>Dérogation</b> (1)  (uniquement pour les vœux de 2 <sup>nde</sup> GT)	Réservé à l'administration	
Vœu(x) de 1ère professionnelle: préciser la spécialité.  Vœu(x) de seconde GT: ne pas préciser l'enseignement optionnel, à l'exception de "Création Culture Design" et Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)  Vœu(x) de 1ère année de CAP, 2 <sup>nde</sup> bac pro.: préciser la spécialité ou la famille de métiers ainsi que le statut de la formation  Attention, le statut est à renseigner uniquement pour les vœux en 1ère année de CAP et seconde Bac Pro	Nom et commune de l'établissement		Avis du chef d'établissement d'origine (2) TF: Très favorable F: Favorable PF: Peu favorable	Code vœu
Vœu 1 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F	
Vœu 2 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 3 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 4 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 5 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 6 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 7 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 8 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 9 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	
Vœu 10 : Statut de la formation : □ scolaire □ apprentissage		□ oui □ non	□ TF □ F □ PF	

- (1) <u>Dérogation</u>: Si vous cochez OUI, vous devez également compléter la fiche "Demande de dérogation pour l'entrée en 2<sup>nde</sup> GT dans un lycée public".
- (2) A renseigner uniquement pour des vœux en 1<sup>ère</sup> année de CAP, 2<sup>nde</sup> professionnelle, 2<sup>nde</sup> GT option Création culture design, 2<sup>nde</sup> STHR et 1<sup>ère</sup> professionnelle en établissement public.

SITI	DITAL	N MF	ICAL F	CONNU	IF:
J	77110	A IAIFF		COIVING	, <b>.</b> .

□ our Envoyer les elements	justificatifs au medecin conseil	i de la Direction des Service	es Departementaux de l'E	ducation Nationale (DSDEN
□ non				

Signature des responsables légaux :		Signature du chef d'établissement :	
A	, le	, le signature : Cachet de l'établissement :	

NOM: PRENOW	: CLASSE :
-------------	------------

#### Réservé à l'administration

#### ⇒ Pour l'ensemble des vœux

#### Code zone géographique de l'élève :

Pour les élèves candidats uniquement à une 1<sup>ère</sup> technologique ou à une 1<sup>ère</sup> professionnelle, saisir "00000000 NON DEF"

#### **RESULTATS SCOLAIRES DE LA CLASSE ACTUELLE:**

NOTES: reporter la moyenne sur 20 des notes de l'année en cours.

- ♦ Elèves scolarisés en 2<sup>nde</sup> GT et 1ère GT : saisir les notes dans les cases 1 à 8.
- ♦ Elèves scolarisés en 2<sup>nde</sup> pro, en 1ère pro, 1ère année de C.A.P. et élèves de la MLDS (APFV et Vbis) : saisir les notes dans les cases de 1 à 14 selon les disciplines concernées.

Case	Disciplines	Notes
1	Français	
2	Histoire-géographie	
3	LVA	
4	LVB	
5	Mathématiques	
6	Physique-chimie	
7	SVT	
8	EPS	
9	Mathématiques, sciences physiques et chimiques	
10	Prévention Santé Environnement	
11	Arts appliqués et culture artistique	
12	Enseignement technologique - professionnel	
13	Biologie	
14	Education socio-culturelle	

Précisions concernant la saisie des vœux vers une 2<sup>nde</sup> générale et technologique ou une 2<sup>nde</sup> professionnelle ou une 1ère année de CAP - enseignement public et privé sous contrat (Education Nationale, Agricole dont MFR et Maritime)

#### **EVALUATIONS DES DISCIPLINES**

Les notes saisies par l'établissement d'origine seront automatiquement converties en points sur les champs disciplinaires (comme pour le palier 3<sup>ème</sup>) par l'application Affelnet.

#### **EVALUATIONS DES COMPETENCES DU SOCLE**

Les évaluations concernant les 8 compétences du socle commun seront automatiquement positionnées par Affelnet lycée au niveau "Maîtrise satisfaisante" d'une valeur de 40 points.